

Non classifié

DCD/DAC/GEN/M(2014)1/PROV

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

25-Mar-2015

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes

PROJET DE COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA 12ème REUNION DU RESEAU DU CAD SUR
L'EGALITE HOMMES-FEMMES

19-21 mai 2014

Centre de conférences de l'OCDE, 2 rue André-Pascal, 75016 Paris

Personnes à contacter:

Patti O'Neill, DCD/GPP - Tél.: +33 (0)1 45 24 18 87 - Courriel: patti.oneill@oecd.org;

Emily Esplen, DCD/GPP - Tél.: +33 (0)1 45 24 86 64 - Courriel: emily.esplen@oecd.org

JT03373074

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



DCD/DAC/GEN/M(2014)1/PROV
Non classifié

Français - Or. Anglais

DOUZIÈME RÉUNION DU RÉSEAU DU CAD SUR L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME
Siège de l'OCDE, Paris, 19-21 mai 2014

COMPTE RENDU SUCCINCT

1. Séance d'ouverture

1. La Présidente du Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme, **Melissa Stutsel** (Australie), accueille les participants. La facilitatrice du CAD pour le GENDERNET, **Dorothea Groth** (Allemagne), présente la mission que recouvre sa fonction. Le compte rendu succinct de la onzième réunion du Réseau (15-17 mai 2013) [DCD/DAC/GEN/M(2013)1/PROV] est approuvé, et le projet d'ordre du jour annoté de la douzième réunion [DCD/DAC/GEN/A(2014)1/REV1], adopté.

2. Élection du/de la Président(e) et du Bureau

2. **Brenda Killen** (Direction de la coopération pour le développement, OCDE) remercie **Melissa Stutsel** (Australie) pour la contribution qu'elle a apportée en sa qualité de Présidente.
3. **Carolina Wennerholm** (Suède) est élue présidente du Réseau. **Sally Moyle** (Australie) est élue membre du Bureau. **Unni Rambøll** (Norvège) et **Saskia Ravesloot** (Belgique) resteront membres du Bureau. La nouvelle Présidente et le Bureau prendront leurs fonctions en janvier 2015.

3. Influencer sur les processus mondiaux pour promouvoir les droits des femmes

a) Aperçu de la participation du GENDERNET aux processus des Nations Unies

4. **Melissa Stutsel** présente une vue d'ensemble de la contribution du GENDERNET aux processus conduits dans le cadre des Nations Unies au cours du dernier biennium. Elle cite notamment l'atelier fructueux qui a été consacré au programme de développement de l'après-2015 lors de la 11^{ème} réunion du GENDERNET, ainsi que l'atelier organisé sur ce sujet conjointement avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) en novembre 2013. De plus, le Secrétariat du GENDERNET a prêté son concours à des membres pour l'accueil de réunions informelles destinées à préparer la session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies et la session du Groupe de travail ouvert (GTO) sur les Objectifs de développement durable (ODD).

b) Réflexions sur les travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et de la Commission de la population et du développement des Nations Unies, et regard vers l'avenir

5. **Christine Schneeberger** (Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse), **Stefan Kovacs** (Ministère des Affaires étrangères, Danemark), **Moez Doraid** (ONU Femmes), **Nerea Craviotto** (Association pour les droits de la femme et le développement), et **Ros Ebdon** (Ministère du Développement international, Royaume-Uni) font part de leurs réflexions sur les « enseignements tirés » des processus qui se sont récemment déroulés dans le cadre des Nations Unies. La 58^{ème} session de la CSW (CSW58) s'est achevée de manière fructueuse avec l'adoption de conclusions concertées sur les « Résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles ». Celles-ci reconnaissent l'importance capitale de l'égalité homme-femme pour l'instauration d'un développement durable, et préconisent la définition d'un objectif autonome sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, ainsi que l'intégration de cibles et d'indicateurs sur l'égalité homme-femme dans tous les objectifs. Le paragraphe 28 recense les questions essentielles qui n'ont pas été suffisamment prises en compte par

les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), comme la violence contre les femmes et le travail familial et domestique non rémunéré. Ce paragraphe offre une assise solide sur laquelle s'appuyer pour demander que ces questions soient incorporées dans le programme de développement de l'après-2015.

6. Si l'ambiance des négociations qui se sont déroulées lors de la CSW58 a été plus constructive que les années précédentes, certaines délégations conservatrices ont continué de se montrer fortement opposées à l'emploi d'une rhétorique progressiste sur les droits des femmes. Les intervenants et les participants font observer que les tensions qui se sont manifestées lors des travaux que la Troisième Commission a effectués (en octobre/novembre 2013) dans le cadre de la 68^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont débordé sur la CSW. Le décalage existant entre les capitales et leurs diplomates en poste à New York, ainsi que l'influence exercée par les priorités politiques intérieures sur les négociations, ont rendu l'établissement d'un consensus encore plus difficile. Les « paragraphes sur la souveraineté » qui ont été proposés ont suscité une inquiétude particulière car ils réaffirmaient le droit souverain de chaque État d'appliquer les recommandations de la CSW en fonction de sa législation nationale. Ces paragraphes ont été retirés de la version finale du texte, mais il a fallu en échange sacrifier d'autres questions importantes. Certains intervenants suggèrent que le processus de décision fondé sur le consensus en vigueur à la CSW soit réexaminé en vue de sa possible réforme. D'autres proposent d'adopter les conclusions concertées seulement une fois tous les deux ans, afin de permettre la tenue de débats de fond plus concrets et moins politisés.
7. La 47^{ème} session de la Commission de la population et du développement (CPD) a été consacrée à l'« Évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ». Les intervenants et les participants font observer que les négociations se sont déroulées dans un climat marqué par la polarisation, encore que plusieurs pays du Sud ont joué un rôle important de « bâtisseurs de ponts ». La CPD a néanmoins réussi à adopter un document final qui réaffirme les dispositions de la Déclaration du Caire et fait clairement état de la nécessité de lutter contre la violence fondée sur le sexe et de réformer les lois discriminatoires. Aucun accord n'a été trouvé sur d'autres questions essentielles, comme l'accès à un avortement sûr et légal.
8. **Les membres du GENDERNET** parlent des enseignements qui se dégagent des deux processus et énoncent les conditions indispensables à leur réussite, à savoir :
 - Diffuser à un stade précoce un avant-projet solide, tourné vers l'avenir.
 - Faire appel à un(e) intermédiaire compétent(e) capable de créer un climat constructif pour les négociations en effectuant un vaste travail de sensibilisation et en établissant des relations de confiance avec les délégations de toutes les régions.
 - Tenir des réunions préparatoires informelles avec les pays du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, afin de définir les priorités communes, les messages à livrer, les contre-arguments et autres stratégies.
 - Mener des activités de sensibilisation et former des alliances bien avant les négociations, en particulier avec des acteurs majeurs n'appartenant pas au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, en vue de renforcer le soutien interrégional.
 - Créer un espace pour la tenue de débats de fond sur les questions en jeu en dehors de la salle de négociation, par exemple sous la forme de petits-déjeuners de travail.
 - Aider les organisations progressistes de la société civile, notamment les associations de femmes, à faire pression sur le gouvernement de leur pays.
 - Assurer la participation de ministres et de représentants permanents aux négociations, afin de créer une dynamique propice aux positions progressistes, comme on l'a vu lors de la CSW58 avec l'Afrique du Sud et l'Égypte.
 - Faire en sorte qu'un rôle moteur soit joué par ONU Femmes et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

9. S'ils reconnaissent que des avancées ont été réalisées, les membres du GENDERNET conviennent qu'il faut se garder de tout excès d'optimisme et appellent les pays à accélérer leurs efforts pour garantir que l'égalité homme-femme soit placée au centre du cadre de l'après-2015.

c) Pékin +20 et la CIPD au-delà de 2014

10. La 59^{ème} session de la CSW (mars 2015) fera le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Pékin vingt ans après leur adoption. Elle s'appuiera pour ce faire sur des examens effectués aux niveaux national et régional. Afin de célébrer le 20^{ème} anniversaire de la Conférence de Pékin, ONU Femmes est en train de lancer une campagne d'une durée d'un an baptisée « Autonomisation des femmes, autonomisation de l'humanité — Imaginez ! » qui trouvera son point culminant dans une manifestation de haut niveau prévue dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2015.
11. Afin de marquer le 20^{ème} anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une séance spéciale sur ce sujet le 22 septembre 2014. Les États membres sont encouragés à s'y faire représenter aux niveaux les plus élevés.

d) Le cadre de développement pour l'après-2015

Première partie : Vidéoconférence : vue sur New York

12. L'**Ambassadeur Ib Petersen** (Représentant permanent du Danemark auprès des Nations Unies et co-facilitateur, avec M. Robert Guba Aisi, Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des consultations intergouvernementales sur les modalités d'organisation du Sommet de septembre 2015, au cours duquel le programme de développement de l'après-2015 sera adopté) et **Saraswathi Menon** (Directrice de la Division des politiques, ONU Femmes) fournissent un aperçu du déroulement du processus post-2015 « vu de l'intérieur ».
13. Les grandes étapes de la mise au point du cadre de l'après-2015 sont notamment les suivantes :
- Les 12^{ème} (16-20 juin) et 13^{ème} (14-18 juillet) sessions du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable.
 - La deuxième session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui aura lieu du 30 juin au 9 juillet 2014.
 - La présentation du rapport du Groupe de travail ouvert sur les ODD et les cibles qui leur sont associées à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2014.
 - La présentation du rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable à l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 2014.
 - La publication du rapport de synthèse du Secrétaire général des Nations Unies avant la fin de 2014, qui regroupera les apports de ces différents processus et constituera le socle principal des négociations intergouvernementales.
 - Les négociations intergouvernementales, qui débiteront fin 2014/début 2015.
 - La troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra du 13 au 16 juillet 2015 en Éthiopie.
 - La tenue du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement qui doit adopter le programme de développement pour l'après-2015, en septembre 2015.
 - La 21^{ème} session de la Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changements climatiques (CCNUCC), en novembre/décembre 2015.

Ces différents axes de travail devront converger vers la définition d'un programme de développement commun pour l'après-2015.

14. Les intervenants soulignent la nécessité d'adopter, pour l'après-2015, un programme d'action de portée universelle et fondé sur les droits de l'Homme, qui place au premier rang des priorités la lutte contre les inégalités et l'action contre les formes de discrimination multiples et intersectorielles. Les conclusions concertées de la CSW58 offrent une précieuse assise à partir de laquelle faire pression pour qu'une place importante soit faite aux droits des femmes et des filles.
15. Il existe certes une volonté politique marquée en faveur du maintien d'un objectif autonome sur l'égalité homme-femme dans le cadre de développement pour l'après-2015, mais des travaux complémentaires s'imposent pour garantir que le contenu de cet objectif soit ambitieux. Un fort courant se manifeste à l'appui de la définition de cibles sur les domaines prioritaires, notamment : mettre fin à toutes les formes de discrimination ; éliminer la violence contre les femmes ; assurer un accès égal à l'éducation à tous les niveaux ; assurer des possibilités d'emploi égales et une rémunération égale pour un travail égal ; et assurer une participation égale à la prise de décision dans les organismes publics et privés. Cependant, quatre questions essentielles demeurent controversées, à savoir : (i) assurer un accès égal aux actifs et aux ressources productives, en particulier des droits égaux en matière d'héritage ; (ii) mettre fin aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés ; (iii) reconnaître, redistribuer et réduire le travail familial et domestique non rémunéré ; et (iv) garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs.
16. Des cibles et indicateurs concernant l'égalité homme-femme devraient être intégrés de manière systématique dans toutes les composantes du nouveau cadre, en allant *au-delà* de la ventilation par sexe. Les indicateurs devraient être établis à partir de l'ensemble minimal de 52 indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et des neuf indicateurs concernant la violence contre les femmes qui ont été élaborés par la Commission de statistique des Nations Unies. Entre autres défis à relever, il faudra : (i) harmoniser les indicateurs ; (ii) incorporer des indicateurs non statistiques ; (iii) renforcer les capacités des organismes statistiques nationaux en matière de collecte et d'utilisation des données ; et (iv) construire un solide cadre de suivi et de reddition de comptes.
17. L'attention est appelée sur divers procédés tactiques et autres stratégies qu'il est jugé important d'appliquer pour contribuer à l'obtention de résultats satisfaisants en ce qui concerne l'objectif relatif à l'égalité homme-femme :
- Mettre l'accent non seulement sur la nature des objectifs à inscrire dans le nouveau cadre, mais aussi sur le contenu de ces objectifs en définissant des cibles et des indicateurs solides.
 - Mobiliser un soutien en faveur de l'intégration de cibles concernant l'égalité des sexes dans les autres objectifs.
 - Veiller à ce que les débats sur les moyens d'assurer la mise en œuvre prennent en compte l'objectif relatif à l'égalité des sexes.
 - Intensifier les efforts de sensibilisation interrégionaux, en particulier en travaillant avec les collègues présents sur le terrain de façon à mobiliser les pays du G77.
18. **Les membres du GENDERNET** demandent instamment à ONU Femmes de continuer à faire pression pour l'adoption d'un programme d'action ambitieux et transformateur en faveur des droits des femmes pour l'après-2015.

Deuxième partie : Travailler ensemble pour influencer sur le programme de développement de l'après-2015

19. **Christine Schneeberger** (Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse), **Kate Bishop** (Ministère du Développement international, Royaume-Uni) et **Nerea Craviotto** (AWID) font part de leurs réflexions sur les attentes et les préparations en vue des prochaines sessions du Groupe de travail

ouvert et des négociations intergouvernementales sur l'agenda post-2015. Elles préconisent l'adoption d'un programme d'action de portée universelle et fondé sur les droits de l'Homme pour l'après-2015, qui prennent en compte les trois dimensions - environnementale, économique et sociale - du développement durable.

20. Les intervenants soulignent que les conclusions concertées de la CSW58 ne garantissent nullement que la question de l'égalité homme-femme sera traitée de façon constructive dans le programme de développement pour l'après-2015. Il est important d'éviter d'avoir, sur l'égalité des sexes, un objectif autonome qui soit surchargé. Dans un objectif spécifique, il convient d'inscrire en priorité les cibles qui ne seront pas prises en compte de manière satisfaisante dans les autres objectifs. Certains intervenants estiment qu'il vaudrait mieux intégrer une question « controversée » comme la santé et les droits sexuels et reproductifs dans un objectif consacré à la santé plutôt que dans celui qui se rapportera à l'égalité des sexes. Les participants pensent qu'il est essentiel de continuer à faire pression pour qu'une attention plus grande soit prêtée aux droits des femmes.
21. Les membres du GENDERNET sont encouragés à préparer les grandes étapes ultérieures :
 - en prenant solidement appui sur les conclusions concertées de la CSW58 pour faire pression en faveur de l'inscription de l'égalité homme-femme en tant que priorité dans toutes les composantes du cadre de l'après-2015 ;
 - en facilitant la collaboration entre les pays et les alliés du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, et en veillant en permanence à la coordination de leurs positions, notamment en définissant des stratégies communes pour faire face aux difficultés qui sont susceptibles de se poser au stade des négociations intergouvernementales, comme l'inscription de « paragraphes sur la souveraineté » ;
 - en organisant, à New York, des manifestations à l'intention des diplomates qui négocieront l'agenda post-2015, sous le parrainage conjoint d'un pays du Nord et d'un pays du Sud, afin de mettre en lumière les points communs et de renforcer la confiance quant aux questions relatives à l'égalité homme-femme avant le début des négociations ;
 - en encourageant les ambassades à déployer de vastes efforts de sensibilisation sur le terrain ;
 - en faisant un usage stratégique des autres cadres de débat — comme le G20 — pour l'examen des questions concernant l'égalité homme-femme.
22. Il est suggéré de réunir à nouveau les membres du GENDERNET avant l'ouverture officielle de la phase des négociations intergouvernementales prévue dans le cadre du processus de préparation de l'après-2015.

4. Notre avenir commun : atelier sur les adolescentes

23. L'objectif de cet atelier est d'échanger des données d'expérience et des enseignements sur les approches de l'élaboration des politiques, de la programmation et du financement qui permettent de soutenir avec efficacité l'autonomisation des adolescentes.

a) *Toile de fond : bâtir un monde adapté aux besoins des jeunes femmes et des filles après 2015*

24. **Carolina Wennerholm** (Agence de coopération pour le développement international, Suède) situe le débat en faisant observer que les adolescentes retiennent davantage l'attention au niveau politique dans le domaine du développement international depuis l'adoption, en 2010, de la Déclaration conjointe des Nations Unies intitulée « Intensifier l'action menée pour promouvoir les droits des adolescentes », et la 45^{ème} session de la Commission de la population et du développement (CPD), qui a été consacrée aux adolescents et aux jeunes. Selon les Nations Unies, il faut entendre par « adolescents », les personnes âgées de 10 à 19 ans, mais il n'en existe pas de définition universellement admise.
25. **Kate Wedgwood** (Girl Hub, Rwanda) présente Girl Hub, une initiative conjointe du ministère du Développement international (DFID) du Royaume-Uni et de la Fondation Nike qui a pour but d'accroître l'autonomie des filles en stimulant le « Girl Effect » (« l'effet fille »). Cette dernière démarche a pour objet de mobiliser la capacité que possèdent les adolescentes de jouer un rôle d'actrices du changement. Au Rwanda, Girl Hub travaille en partenariat avec des responsables nationaux et locaux, dont le Président rwandais Paul Kagame, afin d'encourager l'investissement en faveur des filles et de donner à celles-ci plus de visibilité parmi les priorités politiques. Girl Hub Rwanda a lancé « Ni Nyampinga », une initiative recouvrant une émission de radio et un magazine pris en charge par des jeunes filles dont l'objectif est d'offrir aux adolescentes des modèles identificatoires positifs.
26. Le programme Voices for Change (V4C), financé par le DFID, est présenté par **Caroline Enye** (Voices for Change, Nigéria). Lancé en 2013, il a pour but de créer des conditions plus propices à l'autonomisation des adolescentes et des femmes au Nigéria. Au lieu de mettre l'accent sur la fourniture de services, ce dispositif s'attaque aux conceptions, normes et cadres juridiques discriminatoires à travers des efforts de sensibilisation aux normes sociales qui s'appuient sur des stratégies de marketing et de communication. Il a ainsi donné lieu à la création de « Purple », marque de style de vie qui cible les jeunes Nigériens par les réseaux sociaux de façon à promouvoir auprès d'eux des normes fondées sur l'égalité entre les sexes. Le programme facilite aussi la création d'espaces d'échange virtuels et physiques qui permettent de nouer des contacts et de trouver un soutien, ainsi que l'organisation d'initiatives visant à sensibiliser les membres influents de la collectivité, comme les chefs religieux et coutumiers ou les dirigeants politiques. Les promoteurs de V4C savent bien qu'il est peu probable que les normes se transforment en profondeur au cours de l'existence du programme, mais leur but est de créer l'assise nécessaire pour faire évoluer la société.

b) *Enseignements tirés de l'élaboration des politiques et de la programmation*

i. *Garantir le droit des filles à l'éducation*

27. L'accès à l'éducation s'est accru en Afghanistan depuis 2001, et plus de 7 millions d'enfants sont actuellement scolarisés dans tout le pays, dont 39 % de filles. **Stefan Kovacs** (Ministère des Affaires étrangères, Danemark) présente les initiatives prises par la Danida en vue d'améliorer la scolarisation des filles dans la province afghane de Helmand. Le Danemark y soutient la construction d'écoles et de dortoirs, la formation des enseignants, la fourniture de manuels scolaires et l'élaboration de programmes d'enseignement nationaux uniformes. Le manque de femmes enseignantes et les préjugés culturels omniprésents contre l'instruction des femmes font partie des principaux obstacles à la scolarisation des filles dans ce pays.
28. Au Népal, il existe une pratique discriminatoire dénommée « Chhaupadi » qui impose aux femmes de vivre dans des cabanes à l'écart du village au moment de leur menstruation, ce qui implique des

conséquences graves pour leur santé et leur sécurité. De plus, les filles manquent la classe lorsqu'elles ont leurs règles parce qu'elles ont des difficultés à se procurer des serviettes hygiéniques et que les écoles ne sont pas équipées de toilettes ou autres installations sanitaires adéquates. **Sangita Khadka** (Spécialiste de l'égalité homme-femme et de l'inclusion sociale, Népal) explique que le projet sur l'eau et l'assainissement en milieu rural, qui a été mis en place dans l'ouest du Népal avec le concours de la Finlande, permet d'améliorer l'accès aux systèmes d'alimentation en eau et d'assainissement, ainsi qu'aux serviettes hygiéniques. Ce projet comporte l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les médias, et fait participer les enseignants et les populations locales à des activités visant à mettre fin à la stigmatisation qui entoure la menstruation.

29. **Lucie Bazinet** (Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, Canada) parle aussi des problèmes posés par l'existence d'installations sanitaires inadaptées dans les écoles, en présentant le Programme Eau, Assainissement et Hygiène dans les écoles pour les filles (WinS for Girls) mis en œuvre dans plusieurs pays. Réalisé sous la conduite du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), avec le concours du Canada, ce dispositif a pour but d'améliorer l'accès des filles à l'éducation et de réduire les écarts entre les sexes dans les taux d'achèvement des études primaires et secondaires par la prise en compte des besoins liés à la gestion de l'hygiène menstruelle. L'objectif est de lever le tabou des règles et de faire évoluer les normes et les pratiques en élaborant des guides et autres outils sur le sujet destinés à être distribués aux écoles, et en encourageant la mise en place de programmes nationaux en faveur de l'hygiène menstruelle.
30. Les programmes définis par la Suisse pour renforcer l'autonomie des adolescentes en Afrique de l'Ouest sont présentés par **Ursula Keller** (Direction du développement et de la coopération, Suisse). Au Bénin, la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) s'emploie à prévenir l'abandon scolaire en ciblant les causes profondes de ce problème — l'obligation pour les filles d'assumer les tâches domestiques, les grossesses précoces et la violence — et en s'attachant à améliorer l'accès des jeunes femmes à l'emploi et aux activités génératrices de revenus. Les conditions essentielles pour faciliter le passage des filles de l'école au marché du travail sont les suivantes :
- faire intervenir différents secteurs (éducation, gouvernance, économie locale) ;
 - soutenir les filles tout au long de leur scolarité ;
 - améliorer les structures de soutien locales ;
 - assurer une formation professionnelle.
31. **Les membres du GENDERNET** soulignent combien il est difficile de lutter contre la stigmatisation qui entoure la menstruation. Il est également reconnu que la réussite du passage de l'école au travail est une condition déterminante de l'autonomisation des filles, et les participants insistent sur la nécessité de mettre en place des activités de formation professionnelle adaptées au contexte local, afin que les filles soient mieux armées pour le marché du travail.

ii. Éliminer la violence

32. **Carolina Wennerholm** (Agence de coopération pour le développement international, Suède) présente « Go Straight Home », court-métrage qui met en relief les obstacles à la scolarisation des filles au Bangladesh, notamment la forte fréquence du harcèlement sexuel, les violences que celles-ci peuvent subir lorsqu'elles se rendent à l'école ou en reviennent, ainsi que les mariages précoces et les mariages forcés.
33. **Jane Freedman** (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) présente des informations sur le projet pilote que l'UNESCO a mis en place en République démocratique du

Congo (RDC), dans le but de prévenir la violence fondée sur le sexe au moyen de l'éducation. Dans l'est de la RDC, les enseignants et les élèves des établissements d'enseignement travaillent en collaboration avec l'UNESCO afin d'intégrer le principe de l'égalité homme-femme dans les programmes scolaires, et les élèves sont formés pour jouer le rôle d'ambassadeurs de la prévention de la violence auprès de leur communauté. Les bonnes pratiques suivies consistent notamment à (i) intégrer la question de la violence fondée sur le genre dans un programme d'enseignement plus général sur l'égalité homme-femme ; (ii) renforcer l'appropriation à l'échelon local ; (iii) assurer la pérennité des résultats obtenus en s'appuyant sur les structures préexistantes ; (iv) favoriser l'apprentissage participatif ; (v) faire participer les filles et les garçons ; et (vi) adopter une approche qui fasse appel à l'ensemble de la population locale.

34. Il ressort des études financées avec le concours d'Irish Aid qu'en Zambie, 54 % des filles ont subi des violences sexuelles alors qu'elles se rendaient à l'école ou en revenaient, et qu'il en est de même pour deux tiers des filles en Sierra Leone. **Edel Cribbin** (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Irish Aid) rend compte des efforts déployés par Irish Aid pour lutter contre la violence liée à l'école. Il en ressort qu'il est important d'adopter des approches globales à plusieurs niveaux, qui fassent appel aux enseignants, aux parents, aux familles et aux populations locales. Les stratégies de prévention et d'intervention doivent comporter la mise en place de structures d'orientation et de soutien appropriées, l'élaboration de codes de conduite, une formation des enseignants, ainsi que des activités de sensibilisation.
35. Les participants citent d'autres exemples de travaux sur ce thème. La **Banque interaméricaine de développement** (BID) finance des projets visant à prévenir la violence contre les femmes en Amérique latine et aux Caraïbes. Elle effectue des évaluations d'impact pour déterminer le rapport coût-efficacité qu'offrent ces dispositifs à Mexico, au Salvador et au Guatemala. La **Banque européenne pour la reconstruction et le développement** (BERD) a mis en place, avec la Société nationale des chemins de fer égyptiens, un projet dont le but est d'accroître la sécurité des femmes dans les transports publics, à la suite d'une étude d'ONU Femmes qui a montré que plus de 80 % des femmes avaient subi du harcèlement dans les transports en commun du Caire. Tout en reconnaissant que les filles peuvent être particulièrement exposées à la violence dans le cadre scolaire, les membres soulignent que l'école peut jouer un rôle important dans la lutte contre la violence fondée sur le genre à travers des activités de prévention, de conscientisation et de sensibilisation.

iii. Mettre fin aux mariages précoces et forcés

36. Les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés constituent à la fois une violation des droits de l'Homme et un problème qui touche à la santé. Dans son action de défense des droits des femmes, World YWCA adopte une approche ascendante en aidant les jeunes femmes à s'exprimer sur des plateformes de sensibilisation. **Marcia Banasko** (World YWCA) explique qu'en Zambie, la World YWCA a lancé, avec l'appui du ministère des Chefferies et des Affaires traditionnelles, une campagne nationale qui a encouragé plusieurs chefferies à interdire ces pratiques. Les efforts de sensibilisation et de dialogue déployés à l'échelon des populations locales se sont révélés particulièrement efficaces lorsqu'il y avait parallèlement adoption de mesures législatives, comme la loi visant à relever l'âge minimum du mariage pour le porter à 18 ans, ou celle qui a pour objet de mettre en place des systèmes d'aide permettant de répondre aux besoins des survivants en leur offrant, par exemple, des logements et des services juridiques.
37. **Christine Schneeberger** (Département fédéral des Affaires étrangères, Suisse) explique que le terme « mariage précoce » est préférable à celui de « mariage d'enfants » car il englobe toutes les personnes âgées de moins de dix-huit ans, alors que la définition d'un enfant diffère d'un État à l'autre – la définition donnée par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant étant la suivante :

« tout être humain âgé de moins de 18 ans, *sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* ». Un mouvement de plus en plus fort se manifeste au niveau international pour l'abolition de la pratique du mariage précoce et du mariage forcé. Au cours de sa 24^{ème} session (septembre 2013), le Conseil des droits de l'Homme a adopté une résolution historique sur les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés qui était parrainée par 110 États membres. Cette décision a suscité l'élan nécessaire à l'adoption d'une résolution sur ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies (novembre 2013).

38. Les **membres du GENDERNET** sont informés au sujet du Sommet sur les filles 2014 qui aura pour thème « Un avenir sans mutilations sexuelles féminines ni mariages précoces ou forcés », et sera organisé au Royaume-Uni le 22 juillet 2014 par le Premier ministre britannique et l'UNICEF.

iv. Garantir la santé et les droits sexuels et reproductifs des filles

39. **Annelies Donners** (Ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas) souligne que la santé et les droits sexuels et reproductifs constituent pour les Pays-Bas une priorité. L'Ambassadrice des Pays-Bas pour la santé et les droits sexuels et reproductifs et le VIH/sida mène une action de sensibilisation à un niveau élevé et s'attache à faire connaître les bonnes pratiques aux gouvernements des pays partenaires. Une évaluation du soutien apporté par les Pays-Bas au titre de la santé et des droits sexuels et reproductifs au cours de la période 2007-2012 a fait apparaître des résultats très positifs, même si les inégalités sur le plan des ressources et de l'éducation continuent d'empêcher les filles de bénéficier pleinement de ces droits. Les priorités des Pays-Bas pour les futurs travaux sont notamment les suivantes : maintenir la santé et les droits sexuels et reproductifs à l'ordre du jour, en particulier dans le contexte de la préparation de l'après-2015 ; construire des alliances et mener des activités de sensibilisation ; intensifier le soutien en faveur d'un avortement sûr ; lutter contre les inégalités dans l'accès aux produits et aux services ; et rechercher de nouveaux canaux de financement.
40. La Suède appuie un programme du FNUAP qui a pour but de renforcer l'autonomie des femmes et des filles autochtones et non autochtones au Guatemala. La promotion de la santé et des droits sexuels et reproductifs fait partie intégrante de ce programme car ceux-ci sont considérés comme des conditions indispensables pour permettre aux femmes et aux filles de faire des choix de vie éclairés et de participer à la prise de décision. **Carolina Wennerholm** (Agence de coopération pour le développement international, Suède) rend compte des enseignements tirés de l'application de ce programme, qui a montré combien il était bénéfique d'œuvrer en faveur de l'autonomisation au niveau individuel et collectif, d'adopter un point de vue à long terme, de travailler en partenariat avec les associations de femmes et de leur apporter un soutien, de donner la priorité aux questions les plus importantes pour la vie quotidienne des femmes et des filles, d'assurer une coordination avec les autorités locales, et de garantir un soutien aux femmes et aux filles qui dénoncent la violence.
41. Les **membres du GENDERNET** soulignent que l'information et l'éducation dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs doivent aller de pair avec des progrès dans l'accès à des services adaptés et abordables.

v. Renforcer l'autonomie des filles pour leur garantir un meilleur avenir

42. La Pacific Young Women's Leadership Strategy est présentée par **Melissa Stutsel** (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Australie). Elle a été lancée à la suite de consultations participatives organisées par la World YWCA auprès de 250 jeunes femmes de six pays du Pacifique. La Pacific Young Women's Leadership Alliance — créée en application d'une recommandation inscrite dans la stratégie — réunit des organisations qui s'emploient à promouvoir l'initiative des

femmes dans la région. Le soutien apporté consiste notamment dans des conseils, la fourniture de moyens matériels et l'octroi de fonds pour permettre aux intéressées d'assister à des conférences. La stratégie a été fructueuse en ce qu'elle a encouragé les jeunes femmes à faire entendre leur voix, à prendre part au dialogue sur les politiques et à assumer des responsabilités au sein de leur communauté.

43. L'Initiative de la Banque mondiale pour les adolescentes a pour but d'aider les adolescentes et les jeunes femmes à réussir sur le marché du travail. Lancée en 2008, elle a été mise en oeuvre à titre expérimental dans huit pays et adaptée à la situation de chacun d'eux en faisant une place variable à la formation professionnelle, à l'autonomisation et à l'acquisition des compétences utiles dans la vie courante. **Sarah Nedolast** (Banque mondiale) présente les résultats d'une évaluation de l'Initiative qui montre que cette dernière a produit un impact non négligeable sur l'emploi et la rémunération des jeunes femmes, mais qu'elle a eu des effets inégaux en ce qui concerne leur autonomisation (lesquels ont été mesurés, par exemple, d'après le renforcement de la confiance en soi ou de l'autonomie sexuelle et reproductive). Il est ressorti de l'évaluation que la réussite du passage des filles de l'école au travail dépendait de façon déterminante des conditions suivantes :
- avoir une connaissance approfondie du groupe-cible ;
 - faire participer la population locale, les parents et les filles ;
 - soutenir le développement des compétences non techniques, comme la confiance en soi et l'initiative, ainsi que des compétences techniques ;
 - fournir une aide pour la recherche d'un emploi après la formation ;
 - tenir compte des capacités et du contexte institutionnels.
44. Les **participants** reconnaissent qu'il est indispensable d'apporter aux filles un soutien au cours de la transition de l'école au marché du travail. La **Banque asiatique de développement**, par exemple, finance le « Skills for Employment Project » au Bangladesh, dont le but est d'accroître les possibilités d'emploi qui s'offrent aux jeunes en leur offrant un enseignement technique et une formation professionnelle.

c) Séance plénière de clôture : synthèse des axes de réflexion tirés des discussions de l'atelier

45. La **Présidente du GENDERNET** clôt l'atelier en faisant observer que l'on compte aujourd'hui plus de 1.5 milliard de jeunes dans le monde, dont les filles constituent la moitié. Environ 600 millions d'adolescentes vivent dans des pays en développement. Les filles sont des actrices essentielles du changement car elles contribuent à la construction d'un avenir meilleur pour elles-mêmes, leur communauté et la société tout entière.

5. Égalité homme-femme, droits des femmes et coopération efficace au service du développement

a) Première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : réflexions et regard vers l'avenir

46. Les objectifs de cette séance sont les suivants : (i) donner un aperçu des travaux de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement ; (ii) mieux faire comprendre la nature de l'indicateur mondial sur l'égalité homme-femme qui a été adopté dans le prolongement du Forum de Busan, et présenter les conclusions de l'enquête de suivi de la mise en oeuvre des engagements de Busan, et (iii) débattre des initiatives visant à suivre l'affectation de ressources à l'appui de l'égalité des sexes.

47. **Jon Lomøy** (Directeur, Direction de la coopération pour le développement, OCDE) rend compte aux participants de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial, qui a eu lieu à Mexico les 15 et 16 avril 2014 et a réuni plus de 1 500 participants venus de 152 pays. Cette réunion :
- a permis de présenter le Partenariat mondial comme un espace privilégié de dialogue multipartite sur la conduite d'une coopération efficace au service du développement ;
 - a montré que les principes de Busan étaient toujours d'actualité et que le souci de la représentativité restait vif, tout comme la volonté d'avoir des débats ouverts, d'échanger les connaissances acquises et de partager des leçons apprises ;
 - a réaffirmé le rôle central du CAD dans l'action visant à assurer la fourniture d'une aide de qualité et suffisante en quantité en faveur du développement mondial ;
 - a démontré l'importance du Partenariat mondial qui joue un rôle moteur dans la recherche de solutions plus efficaces pour faire progresser le développement, en particulier dans le contexte de la préparation de l'après-2015.

Le communiqué final de la Réunion énonce 38 initiatives volontaires qui constituent une précieuse assise pour les futurs efforts de coopération pour le développement et l'action à venir dans ce domaine.

48. La question de l'égalité homme-femme et des droits des femmes a occupé une place importante dans les débats de la réunion de Mexico. **Patti O'Neill** (Secrétariat du GENDERNET, OCDE) rend compte aux participants des travaux de la séance thématique sur *Égalité homme-femme : mise en œuvre des engagements de Busan* qui a été organisée au cours de cette Réunion par le GENDERNET en partenariat avec ONU Femmes et le groupe féministe du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. Cette séance était animée par Justine Greening, Ministre du Développement international du Royaume-Uni et co-Présidente du Partenariat mondial. Parmi les membres du groupe de discussion se trouvaient des ministres du Nigéria, de la Suède, du Népal et de la Finlande, ainsi que des hauts responsables d'ONU Femmes, de l'OCDE et du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement.
49. Le communiqué de la Réunion de haut niveau de Mexico contient des références claires à l'égalité homme-femme, et l'initiative volontaire 20 est également consacrée à ce thème. Celle-ci a essentiellement pour objet d'encourager la transparence et la reddition de comptes en ce qui concerne le financement en faveur de l'égalité homme-femme, notamment par l'augmentation du nombre de pays qui contribuent au suivi de l'indicateur relatif à l'égalité homme-femme adopté dans le prolongement du Forum de Busan. Cet indicateur — qui mesure la « part des pays en développement disposant de systèmes permettant d'effectuer le suivi et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité homme-femme et à l'autonomisation des femmes » — fait partie d'un ensemble de seulement dix indicateurs mondiaux conçus pour suivre la mise en œuvre des engagements pris à Busan. Sur les 35 pays qui ont fourni des données concernant cet indicateur, 12 possèdent un système qui permet de suivre et de rendre publiques les ressources affectées à la promotion de l'égalité des sexes, et cinq disposent d'un système de suivi, mais les sommes destinées à cet objectif ne sont pas rendues publiques. Bon nombre des pays non dotés de ce système ont déclaré avoir pris des mesures pour y remédier.
50. Du côté de la société civile, le communiqué apparaît comme un point d'ancrage précieux pour la poursuite du dialogue politique sur la mobilisation de ressources en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes. Toutefois, comme le remarque **Nerea Craviotto** (AWID), ce texte ne fait pas état de plusieurs engagements importants qui ont été pris à Busan, notamment : d'assurer l'accès et l'utilisation de données ventilées par sexe ; d'intégrer des cibles à l'appui de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes dans les mécanismes de reddition de comptes ; et de prendre en compte la promotion de l'égalité homme-femme et des droits des femmes dans tous les aspects de l'action en faveur du développement, y compris les efforts de construction de la paix et de

renforcement de l'État. Mme Craviotto invite à poursuivre le débat sur la valeur ajoutée que le Partenariat mondial peut apporter au programme de développement de l'après-2015, en particulier pour des questions telles que la coopération Sud-Sud et la participation du secteur privé au développement.

51. Les **membres du GENDERNET** se disent favorables aux efforts visant à l'intensification du financement privé pour le développement, tout en soulignant qu'il est important d'assurer la responsabilisation du secteur privé. La coopération avec les partenaires du Sud est indispensable pour trouver des moyens nouveaux et innovants de résoudre les futurs problèmes de développement, et il est nécessaire de poursuivre la réflexion sur la coopération Sud-Sud. Le **Royaume-Uni** informe les participants au sujet de l'initiative de « mobilisation » prise par le DFID, dont le but est de drainer davantage de ressources financières pour la promotion de l'égalité homme-femme, en allant au-delà de l'aide publique au développement (APD), par la mise en place de nouveaux partenariats stratégiques avec le secteur privé et les fondations.

b) Assurer le suivi des investissements sensibles au genre

52. L'OMD 3 a exercé un effet de catalyseur en stimulant les apports de ressources nouvelles en faveur de l'égalité homme-femme et des droits des femmes. **Emily Esplen** (Secrétariat du GENDERNET, OCDE) présente les constats exposés dans deux nouvelles brochures de l'OCDE sur le financement consacré par les donateurs du CAD à la promotion de l'égalité homme-femme et des droits des femmes : *Aid in support of gender equality and women's empowerment - donor charts* et *Financing the unfinished business of gender equality and women's rights: priorities for the post-2015 framework*. Les données montrent que les apports d'aide des membres du CAD à l'appui de l'égalité homme-femme ont triplé depuis l'instauration des OMD, et sont ainsi passés de 8 milliards de dollars en 2002 à 24 milliards de dollars en 2012, ce qui correspond à un taux de croissance annuelle moyen de 12 %. Malgré la tendance ascendante que montre l'aide orientée vers l'égalité homme-femme, il subsiste d'importants déficits de financement dans des domaines prioritaires, notamment : la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'autonomisation économique des femmes, la participation des femmes aux efforts de construction de la paix et de renforcement de la sécurité, et la participation des femmes à la prise de décision et leur accès aux fonctions de responsabilité. L'élaboration d'un outil qui permette de suivre les efforts d'aide à l'appui de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles, constitue une priorité.
53. La Communauté de pratique sur l'égalité homme-femme des ministres des Finances est présentée par **Sarah Nedolast** (Banque mondiale). Elle a été créée sur une proposition de Ngozi Okonjo-Iweala, Ministre des Finances du Nigéria. La réunion inaugurale a eu lieu en avril 2014 et était coprésidée par le Président de la Banque mondiale et la Directrice exécutive d'ONU Femmes. La Communauté de pratique a pour but de : (i) promouvoir le financement axé sur les résultats en matière d'égalité homme-femme ; (ii) rendre les budgets nationaux plus efficaces dans la promotion des possibilités qui s'offrent aux femmes et aux filles ; (iii) encourager l'apprentissage et faire connaître les approches innovantes ; (iv) contribuer à entretenir la dynamique impulsée au niveau politique en faveur de la prise en compte des objectifs relatifs à l'égalité des sexes dans le programme d'action de l'après-2015 et les engagements financiers connexes. La Communauté de pratique tiendra une réunion au niveau ministériel tous les six mois.
54. AWID est en train de mettre au point une fiche d'évaluation sur le thème « Finance-la » (« FundHer Scorecard ») en vue de déterminer la quantité et la qualité du financement en faveur des droits des femmes. **Nerea Craviotto** (AWID) décrit ce nouvel outil qui comportera des indicateurs concernant : (i) la volonté institutionnalisée de promouvoir l'égalité homme-femme et les droits des femmes ; (ii) l'existence de systèmes qui permettent de suivre le financement en faveur de l'égalité homme-

femme ; (iii) le financement à long terme ; (iv) le financement à l'appui des efforts visant à remédier à la culture de l'inégalité ; (v) le financement apporté aux associations de femmes ; et (vi) l'application d'une démarche participative pour la définition des priorités, la conception des programmes et leur mise en œuvre.

55. Les membres du **GENDERNET** se disent favorables à l'élaboration d'un outil qui permette de suivre les engagements de dépenses en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les membres sont invités à aller plus loin avec cette proposition en la portant devant le Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement lors de sa prochaine réunion, qui doit avoir lieu les 16 et 17 septembre 2014. La résolution annuelle sur le thème *Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies*, qui sera présentée au cours de la session de fond du Conseil économique et social (ECOSOC) prévue en juillet 2014, offrira aux États membres l'occasion d'encourager le système des Nations Unies à intensifier son utilisation des marqueurs relatifs à l'égalité homme-femme.

6. Mesurer l'évolution des normes et des institutions sociales

56. L'index Institutions sociales et égalité homme-femme (SIGI), présenté par **Keiko Nowacka** (Centre de développement, OCDE), est un outil de mesure innovant concernant l'égalité homme-femme qui a été mis en place en 2009 par le Centre de développement de l'OCDE. Il rend compte des « déterminants » profonds des inégalités entre les sexes. Il est constitué de 14 variables classées dans cinq catégories : (i) code de la famille discriminatoire ; (ii) intégrité physique restreinte ; (iii) préférence pour les fils ; (iv) accès restreint aux ressources et aux biens ; (v) libertés civiles restreintes. L'index comprend une base de données égalité homme-femme, institutions et développement, ainsi que des fiches-pays détaillées.
57. Le SIGI permet de comparer le niveau des discriminations fondées sur le sexe d'un pays et d'une région à l'autre au fil du temps. Les résultats du SIGI pour 2014 seront publiés en novembre. Ils comporteront pour la première fois des données sur des pays de l'OCDE et des indicateurs sur l'emploi du temps des femmes et des hommes. Il est également envisagé d'appliquer le SIGI à titre expérimental en Zambie, en Inde et en Afrique du Sud, afin de mieux connaître les institutions sociales discriminatoires à l'échelon infranational. Les membres apprécient l'indice SIGI qu'ils considèrent comme un outil précieux pour mieux saisir les causes profondes des inégalités entre les sexes.
58. **Caroline Enye** (Voices for Change, Nigéria) présente l'approche suivie par Voices for Change (V4C) pour mesurer l'évolution des normes sociales. V4C a conçu un outil de mesure qui lui sert à suivre les progrès réalisés vers l'abandon des normes sociales discriminatoires, et à évaluer l'efficacité globale de son programme. Elle distingue deux grandes trajectoires de transformation des comportements : (i) l'évolution des mentalités précède l'évolution des pratiques/de l'action ; (ii) l'évolution des mentalités suit l'évolution des pratiques/de l'action. Les outils de mesure doivent tenir compte de ces deux possibilités. L'outil mis au point par V4C pose deux questions principales : que *font habituellement* les gens et que *jugent-ils approprié de faire* ? Des données seront recueillies au moyen d'enquêtes auprès des ménages et d'enquêtes Connaissances, Attitudes et Pratiques (enquêtes CAP).

7. Utiliser les mécanismes de défense des droits de l'Homme pour promouvoir les droits des femmes : aperçu de l'expérience du Comité CEDAW

59. Les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) sont présentés par **Bianca Pomeranzi** (membre du Comité CEDAW, Italie). Celui-ci assure le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination

à l'égard des femmes (CEDAW). Il exerce de vastes fonctions de supervision qui consistent à examiner les rapports nationaux que les États parties communiquent tous les quatre ans sur les mesures qu'ils ont prises en application des dispositions de la Convention, à examiner les informations et les rapports parallèles remis par les organisations de la société civile, et à adresser des recommandations aux États parties sous la forme d'observations finales. De plus, le Comité formule des recommandations générales sur certains des thèmes traités dans la Convention.

60. Parmi les réussites que le Comité CEDAW a enregistrées dans sa coopération avec les gouvernements figurent, par exemple, le retrait des réserves émises par le Bangladesh au sujet des articles concernant le droit aux prestations familiales et les droits et responsabilités à l'égard des enfants en 1997, ainsi que l'adoption du nouveau code de la famille au Maroc et la levée des réserves formulées par ce pays à propos des articles relatifs à l'égalité des droits en matière de transmission de la nationalité aux enfants, ainsi qu'au mariage et aux rapports familiaux en 2011. Les leçons apprises indiquent que : (i) le changement est lent et n'est souvent constaté qu'après plusieurs cycles de notification ; (ii) les examens périodiques peuvent avoir un effet de catalyseur sur la réforme de la législation nationale ; (iii) les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel en encourageant les réformes et en intensifiant l'impact du processus de notification ; et (iv) les observations finales et les recommandations générales constituent un précieux point d'ancrage du dialogue sur les politiques avec les pays partenaires.
61. **Nicole Ameline** (Présidente du Comité CEDAW) souligne la nécessité de combler le fossé existant entre le milieu du développement international et celui des droits de l'Homme. Or, il existe à l'heure actuelle une possibilité stratégique d'agir dans ce sens : l'Assemblée générale des Nations Unies a achevé en avril 2014 la réforme du système des organes de traités des Nations Unies, laquelle aura pour effet d'accroître les capacités et l'efficacité de ces organes ; et le processus de préparation de l'après-2015 constitue l'occasion de placer les droits de l'Homme au cœur du programme de développement. La Présidente du Comité CEDAW a pris part, en février 2014, à la huitième session du Groupe de travail ouvert où elle a insisté sur le lien entre l'égalité homme-femme, l'autonomisation des femmes et le développement. La CEDAW constitue un puissant instrument pour la promotion de l'égalité homme-femme et des droits des femmes, et pourrait donc être transformée en un outil utilisable en ligne, afin de faciliter son application et sa concrétisation sur le terrain. Les acteurs du développement sont encouragés à apporter une assistance technique aux pays partenaires pour les aider à mettre en œuvre la Convention.
62. Les **membres du GENDERNET** rendent hommage aux travaux du Comité CEDAW. Les rapports périodiques offrent la possibilité de dialoguer de façon régulière avec les administrations nationales. Les participants reconnaissent aussi la nécessité d'intensifier la synergie entre développement et droits de l'Homme, et suggèrent que le Comité CEDAW adopte une recommandation générale sur l'égalité homme-femme dans le domaine de la coopération pour le développement.

8. Préparer l'avenir : les priorités du GENDERNET pour 2015-2016

63. Le Programme de travail et Budget (PTB) du CAD pour 2015-2016 est présenté par **Dorothea Groth** (facilitatrice du CAD pour le GENDERNET). Les travaux du GENDERNET relèvent du premier domaine prioritaire du PTB, qui est axé sur les « mesures pour élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme de développement durable pour l'après-2015 ». Le PTB définit les inégalités entre les sexes comme un obstacle majeur à l'instauration d'un développement durable et équitable, et préconise l'intégration systématique de la question de l'égalité homme-femme dans toutes les composantes du programme de travail du CAD. Ce dernier adoptera une proposition de budget qui sera transmise au Conseil de l'OCDE pour approbation finale en septembre 2014. Les contributions apportées par les membres au budget du CAD sont essentielles pour assurer le fonctionnement de ses organes subsidiaires — y compris le GENDERNET — et devraient, si possible, être préaffectées.

64. Au cours du prochain biennium, le GENDERNET continuera de privilégier les efforts suivants : (i) influencer sur les processus mondiaux comme l'agenda de développement pour l'après-2015 et les travaux de la Commission de la condition de la femme (CSW), pour faire en sorte que l'égalité homme-femme demeure une priorité mondiale ; (ii) soutenir l'apprentissage mutuel, la reddition de comptes et l'établissement de partenariats afin d'améliorer l'impact produit sur le développement du point de vue de l'égalité homme-femme et des droits des femmes ; et (iii) intégrer l'objectif de l'égalité homme-femme dans les domaines prioritaires du CAD (efficacité du développement, analyse des statistiques de l'aide et examens par les pairs).
65. **Patti O'Neill** (Secrétariat du GENDERNET) informe les membres au sujet de la mise en œuvre du programme de travail en cours du GENDERNET. Les principales réalisations sont notamment les suivantes :
- Influence sur l'agenda de développement pour l'après-2015, en particulier à travers l'organisation d'un atelier conjoint fructueux avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour les femmes et l'égalité des sexes (IANWGE) en novembre 2013.
 - Coordination et soutien des travaux réalisés par les membres en vue de préparer la CSW57 et la CSW58.
 - Appui à la mise en œuvre de l'indicateur mondial sur l'égalité homme-femme adopté dans le prolongement du Forum de Busan.
 - Organisation, pour assurer la visibilité de la question de l'égalité homme-femme et des droits des femmes au cours de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, d'une séance thématique sur le sujet, et conclusion d'un accord pour l'emploi d'un langage ferme sur l'égalité homme-femme dans le communiqué final.
 - Diffusion de notes et d'études analytiques accessibles sur l'aide en faveur de l'égalité homme-femme, afin d'éclairer les travaux de fond des membres.
 - Publication d'un nouveau rapport sur les pratiques des donateurs concernant la promotion de l'égalité homme-femme et des droits des femmes, intitulé *From ambitions to results: Delivering on gender equality in donor institutions*, qui a été élaboré à partir d'une enquête réalisée en 2013 auprès des ministères, des services et autres organismes des membres du CAD chargés de la coopération pour le développement.

9. Organisations multilatérales : le point sur leurs initiatives et orientations futures

66. **Samina Anwar** et **Katherine Gifford** (ONU Femmes) rendent compte du soutien apporté par ONU Femmes aux pays partenaires pour renforcer la gestion des finances publiques sensible au genre. ONU Femmes aide les gouvernements à élaborer des budgets qui tiennent compte des disparités entre les sexes, comme dans le cas du Népal et de l'Équateur où la mise en place de systèmes de suivi a entraîné une augmentation sensible du financement en faveur de l'égalité homme-femme. Les résultats relatifs à l'indicateur mondial sur l'égalité homme-femme adopté dans le prolongement du Forum de Busan tendent à montrer que les gouvernements sont de plus en plus soucieux de surveiller l'affectation de ressources à la promotion de l'égalité entre les sexes. Toutefois, d'autres efforts s'imposent pour assurer la collecte et l'utilisation systématiques de données ventilées par sexe, et pour évaluer l'impact des dépenses publiques sur les femmes et les filles. Les enseignements dégagés sont notamment les suivants : (i) les systèmes de suivi doivent être régulièrement réexaminés et affinés ; (ii) renforcer la reddition de comptes en rendant publics les montants affectés à la promotion de l'égalité homme-femme incite fortement les gouvernements à accroître les investissements tenant compte des disparités entre les sexes ; (iii) les partenariats stratégiques entre donateurs, organismes multilatéraux et ministères des Finances doivent être encouragés ; (iv) la participation de la société civile est indispensable pour tenir les gouvernements responsables de leurs engagements.

67. Les processus intergouvernementaux qui doivent prochainement avoir lieu — programme de développement pour l'après-2015, Pékin+20 et COP21 — sont des occasions historiques de faire progresser l'égalité homme-femme. **Moez Doraid** (ONU Femmes) souligne qu'ONU Femmes accepterait volontiers le concours des membres du GENDERNET pour la préparation de la 59^{ème} session de la CSW (mars 2015). Cette collaboration pourrait prendre diverses formes, dont un soutien pour l'organisation des réunions relatives aux examens régionaux effectués par les commissions régionales des Nations Unies, et la fourniture d'avis techniques et de données pour assurer la qualité de ces examens. Les priorités énoncées dans le plan stratégique d'ONU Femmes pour 2014-2017 sont les suivantes : (i) l'élimination de la violence contre les femmes ; (ii) l'autonomisation économique des femmes ; (iii) la participation des femmes à la construction de la paix et au renforcement de la sécurité ; (iv) la participation des femmes à la prise de décision et leur accès aux fonctions de responsabilité ; (v) la budgétisation sensible au genre. Il est noté que d'importants déficits de financement subsistent dans ces domaines.
68. **Sarah Nedolast** (Banque mondiale) présente les publications récentes de la Banque mondiale, notamment les rapports intitulés respectivement *Voice and Agency* et *Gender at Work*. La Banque mondiale a mis en place enGENDER IMPACT, une base de données contenant des informations sur les études d'impact effectuées dans le domaine de l'égalité homme-femme sous la conduite ou avec le concours de la Banque mondiale. Elle a pour but de faciliter l'échange de connaissances et d'améliorer les études d'impact sur la situation des femmes. De plus, la Banque mondiale est en train de parachever une boîte à outils sur la violence basée sur le genre dont le but est de fournir des indications sur les moyens d'assurer la prise en compte systématique de ce problème dans les projets réalisés dans divers secteurs ; elle doit être lancée en juin 2014. Parmi les autres initiatives figurent l'*Umbrella Facility for Gender Equality*, fonds d'affectation spéciale multidonateurs créé en 2012 pour acheminer les ressources consacrées par la Banque mondiale à la promotion de l'égalité homme-femme. Les futures priorités de la Banque mondiale sont notamment : (i) d'étoffer les données relatives à l'égalité homme-femme ; (ii) de collaborer avec ONU Femmes à la collecte de données sur les indicateurs concernant la violence contre les femmes élaborés par la Division de statistique des Nations Unies ; et (iii) de renforcer la coopération avec le secteur privé.
69. L'Initiative stratégique pour l'égalité homme-femme adoptée en 2013 par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement est présentée par **Elena Ferreras Carreras** (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Cette initiative définit le cadre dans lequel s'inscrit l'approche suivie par la BERD pour la promotion de l'égalité homme-femme, et comporte trois priorités : accès au financement, accès à l'emploi et aux compétences et accès aux services. La BERD s'emploie à faire progresser l'égalité homme-femme sur le marché du travail en améliorant l'accès des femmes aux ressources financières, en aidant ses clients à tirer le meilleur parti possible de leur personnel par l'investissement en faveur de la diversité, et en intégrant une optique sexospécifique dans les projets relatifs aux infrastructures municipales et environnementales. La BERD organise des activités de formation pour les membres de son personnel et ses clients, met au point des outils et diffuse des notes d'orientation sectorielles sur l'égalité homme-femme.

10. Clôture de la réunion du GENDERNET

70. **Carolina Wennerholm** invite les membres à rester mobilisés au cours des mois qui précéderont l'adoption de l'agenda du développement pour l'après-2015, ainsi qu'à continuer de faire pression pour que l'objectif sur l'égalité homme-femme soit placé au centre de ce dernier. Mme Wennerholm remercie les membres d'avoir présenté des exemples aussi novateurs pour illustrer leurs efforts en faveur de l'autonomisation des adolescentes, et rappelle combien il est important de faire en sorte que les filles soient placées au centre des programmes de développement.